



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26644/Add.1
1er novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION
DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

Additif

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité (S/26644), j'indiquais au paragraphe 26 que les incidences financières des dispositions à prendre immédiatement pour élargir la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) feraient l'objet d'un additif.
2. L'Assemblée générale, par sa décision 47/450 B du 14 septembre 1993, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 5 793 400 dollars par mois pour continuer à assurer le financement d'UNAVEM II pendant une période de trois mois allant du 16 septembre au 15 décembre 1993. Ce montant correspond aux effectifs autorisés, soit 43 agents constituant le personnel civil international, 50 observateurs militaires, 18 observateurs de la police, 11 agents des services de santé et 75 agents locaux.
3. Si le Conseil de sécurité approuve l'augmentation des effectifs que j'ai recommandée dans le corps de mon rapport, il faudra prévoir des dépenses supplémentaires dont le montant brut est estimé à 14 195 000 dollars pour une période de six mois. Les effectifs de la Mission seraient augmentés de 21 agents civils internationaux, 125 observateurs militaires, 42 observateurs de la police, 3 agents des services de santé et 37 agents locaux. On trouvera en annexe au présent additif la ventilation des dépenses prévues, par grande catégorie.
4. Au cas où ma recommandation serait approuvée par le Conseil de sécurité, je recommande à l'Assemblée générale que les dépenses qui en découleront soient considérées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les Etats Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les contributions qui seront demandées aux Etats Membres soient versées au Compte spécial de l'UNAVEM.

Annexe

Coût estimatif de l'augmentation des effectifs de la Mission
de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour
une période de six mois

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Catégorie</u>	<u>Montant</u>
1. Observateurs militaires	2 420,0
2. Police civile	794,0
3. Personnel civil	1 930,0
4. Locaux, loyer et entretien	3 248,0
5. Transports terrestres	1 788,0
6. Opérations aériennes	1 508,0
7. Communications	1 274,0
8. Equipement divers	719,0
9. Fournitures et services divers, fret, indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et dépenses d'appui	514,0
Total	<u>14 195,0</u>
